



### A retenir

#### Abricotier, Pêcher

**Oïdium** : période à risque en cours

**Bactériose – coryneum** : symptômes observés sur le secteur de Casinca essentiellement

#### Pêcher

**Puceron vert** : présence de foyers constatés sur les différents secteurs

**Tordeuse orientale** : pic de vol atteint

### SOMMAIRE

Abricotier – pêcher  
– prunier  
Abricotier  
Pêcher  
Prunier  
Prévision météo  
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle  
MILLELIRI



Structures partenaires : CA  
2B, CANICO, FREDON,  
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
[https://corse.chambres-  
agriculture.fr/](https://corse.chambres-agriculture.fr/)

Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Agence  
Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

## ABRICOTIER – PECHER – PRUNIER

### • Puceron

**Observation** : les foyers continuent à se développer de manière importante selon les parcelles et les stratégies de protection. Leur présence est observée sur tous les bassins de production.

**Évaluation du risque** : le risque est présent et varie selon les techniques culturales. Il est élevé sur les jeunes vergers ainsi que les parcelles très végétatives.

**Gestion du risque** : Les premières coccinelles et syrphes sont observées ce début de semaine sur plusieurs parcelles.



### • Acarien rouge - *Panonychus ulmi*

**Biologie** : Cet acarien est à l'origine de l'aspect «plombé» d'une partie du feuillage pendant l'été. Ce symptôme est provoqué par les nombreuses piqûres nutritionnelles des formes mobiles. La partie supérieure des rameaux n'est pas immédiatement touchée et les jeunes feuilles conservent souvent leur aspect vert clair. Cette acariose entraîne à terme une diminution importante de la photosynthèse foliaire.

**Observation** : observation d'œufs uniquement à ce jour

**Évaluation du risque** : le risque est très faible.

### • Cochenille lécanine ou du cornouiller

**Biologie** : Cette cochenille est présente sur abricotier, pêcher/nectarine, prunier. Elle hiverne sous forme de larve du deuxième stade sur les faces inférieures des rameaux. Ces larves deviennent adultes au printemps et les femelles pondent, les œufs s'accumulant sous le bouclier. Les larves de première génération sortent à partir de fin mai jusqu'à mi-juillet. Elles produiront du miellat sur feuilles et fruits, sur lequel se développe la fumagine, dévalorisant les fruits et pouvant causer des attaques de monilia sur fruits.



Photo 1 : encroûtement sur bois

**Observation :** Des encroûtements importants sont observés sur plusieurs parcelles de pêchers/nectarines, pruniers et présence sur abricotiers sur les différents secteurs de production. La migration est en cours et on constate un gonflement des femelles.

**Évaluation du risque :** le risque est faible, l'essaimage n'ayant pas débuté.

- **Rouille - *Tranzschelia discolor* et/ou *Tranzschelia pruni-spinosae***

**Biologie :** La rouille est une maladie d'origine fongique : elle se caractérise par de petites pustules jaunes sur la face inférieure de la feuille ; lorsque son développement est plus avancé, des taches orange apparaissent sur le dessus de la feuille. La présence de cette maladie crée un affaiblissement de la plante.

**Observation :** aucun symptôme observé

**Évaluation du risque :** La période de sensibilité débute. Les conditions climatiques sont favorables. Le risque est faible à moyen sur les parcelles ayant eues de fortes attaques la saison dernière.

- **Plomb parasitaire - *Chondrostereum purpureum***

**Biologie :** Les symptômes de plomb parasitaire s'expriment actuellement sur pêcher et abricotier : le feuillage prend une couleur vert pâle argenté. On peut également l'observer sur prunier. Le nombre d'arbres touchés est important en ce début de saison.

**Évaluation du risque :** le risque est élevé en présence d'arbres contaminés dans le verger, le champignon se transmettant par les outils de taille entre autre. Il est nécessaire d'éliminer les arbres dès observation des symptômes.

**Gestion du risque :** éliminer les rameaux et/ou charpentières contaminés dès observation des symptômes, voir l'arbre entier si plus d'une charpentière est contaminée. Les bois coupés doivent être brûlés.



Photo 2 : Symptôme de plomb sur pêcher

## ABRICOTIER

- **Stade phénologique**

stade chute des collerettes à grossissement du fruit pour les variétés précoces

- **Oïdium - *Sphaerotheca pannosa***

**Observation :** Aucun symptôme n'est observé à ce jour.

**Évaluation du risque :** le stade sensibilité débute dès le stade chute des collerettes; les conditions climatiques sont favorables aux contaminations. Le risque est moyen à élevé selon les variétés.

- **Moniliose sur fleurs et rameaux - *Monilia laxa***

**Observation :** suite aux épisodes pluvieux lors de la floraison, des contaminations ont provoqué des dégâts sur les variétés les plus sensibles.

**Gestion du risque :** éliminer les rameaux secs pour limiter la contamination sur fruits.

## PECHER

- **Stade phénologique**

Stade fin de chute des pétales / chute des collerettes à stade grossissement du fruit.



- **Cloque - *Taphrina deformans***

**Evaluation du risque** : La période de sensibilité est terminée.

**Gestion du risque** : Enlever et brûler les premières feuilles atteintes pour réduire l'inoculum.

- **Tordeuse orientale - *Grapholita molesta***

**Observation** : Les captures ont diminué en ce début de semaine. Aucun symptôme de présence de larve sur pousse n'a été constaté.

**Evaluation du risque** : d'après la modélisation, la viabilité des éclosions est atteinte pour le secteur de San Giuliano et le sera en fin de semaine pour le secteur de Casinca. Le risque débute.

**Gestion du risque** : la mise en place des dispositifs de lutte par confusion sexuelle doit être effectuée dès à présent. Ces dispositifs sont mentionnés dans la liste des produits de biocontrôle : <https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

- **Thrips - *Thrips meridionalis***

**Observation** : la présence de thrips n'a pas été constatée lors des battages réalisés ces derniers jours.

**Evaluation du risque** : la chute des collerettes étant toutes chutées pour les dernières variétés, le risque est faible.

## PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade chute des collerettes à stade petit fruit;






- **Carpocapse du prunier – *Grapholita funebruna***

**Observation** : les captures sont faibles.

**Evaluation du risque** : le risque est faible.

**Gestion du risque** : la mise en place des dispositifs de lutte par confusion sexuelle doit être effectuée dès à présent. Ces dispositifs sont mentionnés dans la liste des produits de biocontrôle : <https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 19 avril	Vendredi 20 avril	Samedi 21 avril	Dimanche 22 avril	Lundi 23 avril	Mardi 24 avril	Mercredi 25 avril
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps ; vent de Nord à Nord-Est faible à modéré	Beau temps		Temps ensoleillé		Pas de changement	

Pour la période de samedi et dimanche, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### *Xylella fastidiosa*

*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est *fastidiosa*, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur *Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera*. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de \*Xylella fastidiosa\*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.